



Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 18
Votants : 25
Pouvoirs : 7

Date convocation : 11/12/2025
Affichage : 11/12/2025

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU HAUT-ALLIER MARGERIDE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 17 décembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDÉS SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Jean-François COLLANGE, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Guylène BLAES, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Jonathan FLOURET, Guy MAYRAND

Absents excusés : Julian GAILLARD, Sébastien BROUSSARD, Johanne TRIOULIER, Marie-Josée BEAUD, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Marie BOSCUS.

Pouvoirs : Julian GAILLARD à Anne-Marie PIJEAU, Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Johanne TRIOULIER à Marc OZIOL, Marie-Josée BEAUD, à Jean-François COLLANGE, Thierry CHAZE à Liliane PERISSAGUET, Patrice CLAVEL à Alain GAILLARD, Jean-Marie BOSCUS à Jean-Louis BRUN

Secrétaire de séance : Marc OZIOL

Objet : PLAN DE FINANCEMENT DU BALISAGE DU CHEMIN DE STEVENSON ET DES OUTILS DE COMMUNICATION DES CIRCUITS VTT DE BEL AIR VAL D'ANCE :

Le chemin de Stevenson traverse le territoire de la Communauté de Communes. Afin de faciliter la traversée de Langogne, il est nécessaire de densifier et d'améliorer le balisage à l'intérieur de la ville avec la pose de nouvelles lames directionnelles.

D'autre part, suite à l'intégration des communes de Bel Air Val d'Ance et de Saint-Bonnet Laval en 2017, il est proposé de développer l'activité VTT sur ces communes afin de disposer d'une offre complète sur le territoire de la CCHAM.

Monsieur le Président propose donc que la CCHAM réalise ces deux investissements. Des financements ont été identifiés pour atténuer leur coût, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Outils de communication sur circuit VTT (mise en place de panoramique et panneaux de départ sur nouveaux sites)	5 928,00 €	Conseil Départemental (50%)	3 415,88 €
Matériel de balisage du chemin de Stevenson	903,77 €	Autofinancement (50%)	3 415,89 €
TOTAL	6 831,77 €	TOTAL	6 831,77 €

Sur proposition de Monsieur le Président, et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

ENGAGE l'opération dans le respect de la charte de balisage départementale

CONFIRME que les aménagements prévus sont inscrits sur des itinéraires inscrits au PDES

APPROUVE le projet d'investissement tel qu'il est présenté pour un montant de 6 831,77 € HT

DECIDE de solliciter une subvention auprès du Département de la Lozère dans le cadre de la convention n° 25-0990 relative à l'organisation de l'aménagement, la gestion et l'entretien des chemins inscrits au PDIPR pour un montant de 3 415,88 €

ADOPTE le plan de financement présenté ci-dessus

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et **L'AUTORISE** à signer tous documents nécessaires à la bonne réalisation de ce projet

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

